

3 - Les finances

■ 3.1 - DÉPENSES

A - Publicité

- ◆ plaquette
- ◆ diffusion affichage électronique et autres supports médiatiques

B - Édition dossards

- ◆ nombre de participants
- ◆ chasubles ou coupe-vent (*juges, chronométreurs, starter, aides techniques, etc.*)
- ◆ épingles

C - Papeterie - frais postaux, téléphoniques - fax - minitel - etc.

- ◆ dossiers d'inscription (*ensemble des départements*)
- ◆ frais d'expédition des dossiers
- ◆ expédition des résultats

D - Hébergement

- ◆ jury et éventuellement les aides techniques (*30 personnes/2 jours*)
- ◆ officiels (*10 environ*)
- ◆ concurrents et accompagnateurs
 - 1^e solution : gérée par un organisme spécialisé
 - 2^e solution: gérée par l'organisateur (*avance financière importante*)
 - 3^e solution: libre, inventaire des structures existantes

E - Restauration

- ◆ collation des participants (*boissons - sandwiches*)
- ◆ repas jury et officiels (*30 à 40 personnes/2 jours*)
- ◆ aides COFIN ou C.O. CROSS
- ◆ participants
 - a - la veille de la manifestation
 - b - jour J à midi
 - c - jour J le soir

F - Buvette

- ◆ location éventuelle d'un local, matériels (*réfrigérateur, tables, etc.*)
- ◆ énergie (*électricité, gaz, etc.*)
- ◆ achat des boissons et alimentation (*sandwichs, chocolat et autres produits*)

G - Transport des personnels

- ◆ véhicules
- ◆ carburant

H - Achat ou location de matériels et matériaux

- ◆ balisage et fléchage (*extérieurs à la manifestation*)
- ◆ balisage et fléchage (*de la manifestation proprement dite*)
- ◆ panneaux des délégations (*ouverture de la manifestation, soit un panneau par département*)
- ◆ mise en place des barrières
- ◆ gradins et podium
- ◆ parcours sportifs et agrès
- ◆ matériels spécifiques à la compétition (*chronomètres, cordes, starting bloc, pistolet, etc.*)
- ◆ contrôle vidéo



I - Indemnisation des personnels

- ◆ sapeurs-pompiers
- ◆ autres (*jeunesse et sports, aides techniques, police, etc...*)
- ◆ couverture médicale éventuellement (*association, médecin, SMUR, etc.*)

J - Assurances

- ◆ responsabilité civile de l'organisateur

K - Location de moyens

- ◆ site et locaux nécessaires à la manifestation
- ◆ installation (*wc, douches, vestiaires, parking, etc.*)
- ◆ sonorisation

L - Frais déplacement jury, membres fédéraux et D.S.C.

- ◆ 30 personnes maximum

M - Informatique

- ◆ géré par le département ou par société spécialisée

N - Imprimerie - Sérigraphie - Reprographie

gérées par le département ou par société spécialisée

- ◆ dossiers ◆ affiches ◆ fiches (*engagements, feuilles de courses ou épreuves*)
- ◆ dossiers finaux des résultats ◆ plans

O - Cadeaux souvenirs

- ◆ choix de l'organisateur

P - Musique

- ◆ choix de l'organisateur (*voir également protocole*)
- ◆ animation spectacle (*SACEM*)

Q - Récompenses (conformément au règlement en vigueur)

- ◆ coupes ◆ médailles
- ◆ épinglettes, tee-shirts, produits du terroir, etc. (*facultatif*)

R - Vin d'honneur

- ◆ correspond au nombre de concurrents, jury, officiels, accompagnateurs
- ◆ à la charge du département *et/ou* l'organisateur *et/ou* de la collectivité *et/ou* d'un sponsor

S - Tombola

- ◆ achat de lots (*éventuellement*) ◆ impression des billets

■ 3.2 - RECETTES**A - Subventions****a - Collectivités**

- ◆ S.D.I.S. ◆ commune ◆ groupement de coopération intercommunale
- ◆ région ◆ département ◆ direction de la Sécurité Civile

b - Partenaires associatifs

- ◆ union départementale ◆ union régionale ◆ fédération nationale

B - Publicité

- ◆ annonceurs

C - Sponsors et exposants**D - Buvette - souvenirs - produits des ventes****E - Dons en nature****F - Versements pour inscriptions****G - Tombola et vente cassettes vidéo de la manifestation**